

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL DE LA VILLE
DE BOUILLON

=====

- SEANCE DU 1 AVRIL 2025 -

Présents : MM : Mme Marie-Julie NEMERY, **Bourgmestre**;
M. Denis ROULEFF, M. Bertrand GOBERT, M. Pol DE WACHTER, Mme
Justine SERSON, **Échevins**;
Mme Stéphanie DE WACHTER, **Présidente du CPAS**;
M. Jean MATHIEU, **Directeur général**;

**Objet : Asbl SOLAIX: Renouvellement de la convention entre Solaix (article 20) et la Ville de
Bouillon - Lettre du 20.12.24**

Le Collège Communal,

Considérant l'avis Pris connaissance de la directrice financière remis en date du 31/03/2025 ;

L'A.S.B.L. Solaix est un centre de consultations ambulatoires, spécialisé dans le domaine des
assuétudes agréée par l'AVIQ.

Solaix est intégré dan le plan de cohésion sociale 2020-2025 sous l'article 20 (3.3.02-Art 20) pour un
montant total de 5 170,24 euros.

Montant de la convention: $0,28\text{€}/\text{habitant} \times 5\,347 = 1\,497,16\text{€}$

Le rapport d'activité 2024 a été reçu le 31 janvier 2025 et le rapport financier le 21 mars 2025.
Vous trouverez ces documents en pièce jointe, ainsi que le renouvellement du partenariat et les
permanences organisées au sein de la Maison médicale pour l'année 2025.

DECIDE: ACCORD - A approuver en Conseil Communal !

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Jean MATHIEU & Marie-Julie NEMERY
Pour extrait conforme :

Le Directeur général



La Bourgmestre

